



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Ministre des Transports a été informé ce mercredi 08 janvier 2020 par Air France de la découverte dans le puits du train d'atterrissage du vol AF 703 en provenance d'Abidjan du mardi 07 janvier 2020, par les services de piste de la compagnie à Paris, du corps sans vie d'un passager clandestin.

Il s'agirait d'un adolescent de sexe masculin âgé d'environ 17 ans.

Des enquêtes sont ouvertes aussi bien en France qu'en Côte d'Ivoire pour déterminer l'identité du passager ainsi que les circonstances exactes de ce drame.

Outre les enquêtes administratives qui ont débuté immédiatement après l'annonce du drame et dont les résultats sont attendus dans les meilleurs délais, le Ministre des Transports a saisi le procureur de la République d'une plainte contre X pour violation grave des dispositions de sécurité aéroportuaires et mise en danger de la vie d'autrui.

Tous les moyens humains et matériels nécessaires, notamment les vidéos provenant des caméras de surveillance installées dans tout le périmètre aéroportuaire, ont été mis à la disposition de la commission d'investigation.

A ce stade de l'enquête, il ressort déjà qu'aucune intrusion ne s'est opérée sur le parking avion de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny. Les investigations se poursuivent pour savoir où, à quel moment et si cela est avéré, avec quelles complicités, le passager clandestin a pu accéder au puits du train d'atterrissage de l'avion.

Le Ministre des Transports qui s'est entretenu avec la Direction Générale de Air France en fin d'après-midi, tient à rassurer l'opinion nationale et internationale de ce que cet incident ne remet pas en cause les excellents résultats obtenus ces trois dernières années dans les domaines de la sûreté et de la sécurité aériennes par l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny qui vient justement de passer avec satisfaction le dernier audit de sécurité de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) réalisé il y'a moins d'un mois du 11 au 19 décembre 2019.

Le Ministre des Transports les informe que les dispositions nécessaires sont prises pour que ce type d'incident ne se reproduise plus sur les aéroports ivoiriens.

Le Ministre des Transports exprime enfin la compassion du Gouvernement à la famille du défunt.

Fait à Abidjan le 8 janvier 2020

**Amadou KONE**

**Ministre des Transports**